Strasbourg, le 3 novembre 2026

Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilité
Service Gestion du Trafic
Unité Temps Différé
sgt.transports-exceptionnels@alsace.eu

Destinataires :

Transporteurs
DDT
Site : Inforoute Alsace

INFOROUTE - TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

Vous trouverez ci-dessous une liste de chantiers impactant la circulation des convois exceptionnels sur le réseau routier de la CeA. Tous les chantiers ne sont pas énoncés.
Cette liste ne dispense pas le transporteur d'effectuer la reconnaissance de l'itinéraire comme le stipule le cadre règlementaire.
Concernant les chantiers cités, l'arrêté de circulation figurera sur le site inforoute de la collectivité après signature.

I) Prescriptions relatives aux modalités de circulation sur le territoire de la CeA

Sur notre site https://inforoute.alsace.eu (onglet TE), vous trouverez les modalités de circulation TE sur le réseau routier de la CeA :

Territoire du Bas-Rhin	Territoire du Haut-Rhin
Note et carte applicables au 01/01/2021 Prescriptions de circulation sur la D83	Carte réseau 72, 94 et 120 tonnes Restrictions de hauteur

II) Travaux sur le réseaux de la CeA

Sur notre site https://inforoute.alsace.eu, vous trouverez l'inforoute TE précisant l'ensemble des chantiers en cours ou à venir sur les routes départementales des itinéraires TE de cat2 et 3.
D'autres chantiers sont également affichés via des icônes.

Ces informations ne dispensent pas le transporteur de faire la reconnaissance de l'itinéraire.

III) Prescriptions générales de circulation

a) Franchissement des ouvrages d'art :

Afin de ne pas générer des effets dynamiques non souhaités, le convoi évitera toute manœuvre intempestive sur l'ensemble des ouvrages.

b) Reconnaissance de l'itinéraire :

Avant toute circulation de convoi, il est de la responsabilité du transporteur de s'assurer du passage du convoi en tous points du trajet : hauteur, largeur et rayon de giration.

c) Ouverture et fermeture des glissières sur sur le réseau 2x2 voies :

Le transporteur prendra contact avec les entreprises spécialisées, les sociétés CM2E, SAERT ou SIGNATURE, pour les ouvertures – fermetures de glissières, la mise en œuvre de la signalisation pour ces travaux et pour toutes interventions de dépose ou de mise en place de la signalisation nécessaire dans le cadre de la circulation du convoi.
Les frais occasionnés pour la mise en œuvre de ces mesures sont intégralement à la charge du pétitionnaire.

L'entreprise SAERT, CM2E ou SIGNATURE, avant toute intervention sur le domaine public départemental :

- Prendra contact avec le(s) CRA de la CeA concerné(s) pour une demande d'intervention au minimum 10 jours avant le passage du convoi
- Informera le(s) CRA de la CeA concerné(s) du le mode d'exploitation et d'intervention des ouvertures et fermetures des glissières ou dépose de signalisations verticales, avec validation.
- Les gestionnaires concernés feront l'objet d'une information du jour d'intervention (avec l'horaire estimé) pour toutes interventions, notamment pour l'ouverture et la fermeture des glissières de sécurités, dépose et repose de signalisation.

d) Accompagnement par les forces de l'ordre :

Pour toute circulation d'un convoi nécessitant un contre-sens sur les RD83, RD483 ou des bretelles des échangeurs sur le territoire de la CeA (Bas-Rhin et Haut-Rhin), la présence des forces de l'ordre est obligatoire aux points singuliers.
L'accompagnement des forces de l'ordre, y compris une circulation exclusivement de nuit, est obligatoire sur le réseau autoroutier de gestion CeA dès que le gabarit dépasse 3,20 mètres de large ou 30 mètres de long (sauf prescriptions contraires mentionnées ci-dessous).

e) Signalisation :

Dans le cadre de la circulation d'un convoi nécessitant la dépose et repose de signalisation, celui-ci sera accompagné d'une équipe technique. Toute dépose de signalisation doit impérativement être reposée à l'identique après le passage du convoi.

f) Information – circulation sur le réseau autoroutier et départemental en 2x2 voies de la CeA :

Pour toute circulation d'un transport exceptionnel, de catégorie 2 ou 3, sur le réseau routier en 2x2 voies et autoroutier de la CeA mentionné dans le tableau ci-dessous, il est impératif que le transporteur informe les centres routiers d'Alsace concernés par l'itinéraire, au minimum 15 jours avant toute circulation et disposer d'un retour favorable.
Si le dossier est traité par un mandataire, il portera cette obligation d'information au transporteur.
En l'absence d'information auprès des gestionnaires mentionnés ci-dessous et en cas de blocage ou gêne intempestive de la circulation, la CeA fera appel aux forces de l'ordre pour constatation et application d'une contravention.

Liste des sections en 2x2 voies sur le réseau routier autoroutier et départemental de la CeA :

Réseau routier	Centre routier d'Alsace	Contacts Bas-Rhin	Contacts Haut-Rhin
A35 entre Lauterbourg et l'A4 (EMS)	CAA Soufflenheim	cei.soufflenheim.sa@alsace.eu	
A352 entre Dorlisheim et l'EMS	CAA Ebersheim	cei.ebersheim.sa@alsace.eu	
A35 entre l'EMS et A35/D83 Saint-Hippolyte	CAA Ebersheim	cei.ebersheim.sa@alsace.eu	
D83 entre Saint-Hippolyte et D83/D1083 Kogenheim	CRA Sélestat	cei.selestat@alsace.eu	
D83 entre limite D83/D1083 vers Kogenheim et EMS	CRA Erstein	cei.erstein@alsace.eu	
D1063 contournement d'Haguenau	CRA Haguenau	cei.haguenau@alsace.eu	
D500 entre Dorlisheim et Obernai	CRA Molsheim	cei.molsheim@alsace.eu	
D1083 Ebermunster OA limité aux TE à 4,30m de hauteur	CRA Erstein CAA Ebersheim	cei.ebersheim.sa@alsace.eu ; cei.erstein@alsace.eu	
D83, D1b1 ou circulation à contre-sens au niveau de Saint-Hippolyte, sens nord - sud	CRA Lapoutroie, CAA Ebersheim, CAA Sainte-Croix-en-Plaine	cei.ebersheim.sa@alsace.eu	cra.lapoutroie@alsace.eu ; cei.sainte-croix.sa@alsace.eu
A35 entre Houssen et A35/D55 Baldersheim	CAA Sainte-Croix-en-Plaine		cei.sainte-croix.sa@alsace.eu
A35 entre A35/D55 Baldersheim et Saint-Louis	CAA Rixheim		cei.rixheim.sa@alsace.eu
A36 entre D1066/A36 Lutterbach et l'Allemande	CAA Rixheim		cei.rixheim.sa@alsace.eu
D83 entre A35 Saint-Hippolyte et D83/A35 Houssen	CAA Sainte-Croix-en-Plaine		cei.sainte-croix.sa@alsace.eu
D83 entre limite D83/A35 Houssen et A36 Burnhaupt	CAA Soultz		cei.soultz.sa@alsace.eu
D430 entre Guebwiller et Illsach	CAA Soultz		cei.soultz.sa@alsace.eu
D1066 entre Brunstatt-Didenheim et Lutterbach	CAA Rixheim		cei.rixheim.sa@alsace.eu
D1066 entre Lutterbach et Vieux-Thann	CAA Soultz		cei.soultz.sa@alsace.eu

g) Prescriptions de circulation sur le réseau autoroutier de la CeA

Pour les convois ≤ 3.20 mètres de largeur et ≤ 30 mètres de longueur :

- Circulation autorisée de jour comme de nuit
- Hauteur maxi 4.70 mètres

Pour les convois > 3.20 mètres de largeur ou > 30 mètres de longueur :

- Circulation de nuit entre 22h00 et 5h00
- Accompagnement obligatoire par l'EDSR sur le réseau autoroutier
- Hauteur maxi 4.70 mètres

Circulation des TE en cas de basculement de la circulation :

- La circulation des TE de cat 1 est autorisée à franchir le basculement
- La circulation des TE de catégorie 2 et 3 est interdite
- Hauteur maxi 4.70 mètres

IV) Chantiers en cours sur le réseau routier départemental

D52 à hauteur de Schoenau
Suite inondation, la RD52 vers Schoenau est barrée dans les 2 sens de circulation.
Durée : jusqu'à la fin de l'inondation de la chaussée
Mesures d'exploitation :
RD52 barrée.
La circulation des TE jusqu'à 100 tonnes est autorisée sur la D424 entre la D52 et la D83.
Pour les convois jusqu'à 120 tonnes, la circulation des TE pourra se faire depuis l'EMS, par la D392 vers MOLSHEIM, la D500 vers OBERNAI, la D426, D422 et D1422 vers SÉLESTAT pour rejoindre la D83, dans les deux sens de circulation.
Il est indispensable que le transporteur fasse une reconnaissance de l'itinéraire, giration et hauteurs sous ouvrages d'art.

RD83 Benfeld
Travaux d'aménagement : liaison entre D83 et D829 avec création de 2 giratoires au niveau des raccordements et 1 ouvrage d'art sur la D83
Durée : jusqu'à mi 2027
Périodes :jusqu'au 15/12/2026 :
-Sur la D83, la circulation se fait sur une voie dans les deux sens, la circulation des transports exceptionnels de catégorie 2 et 3 est interdite.

La circulation des TE de catégorie 2 et 3 pourra se faire :
oSens sud-nord via la D829 (rue de Sélestat à Benfeld) et retour sur la D83 vers Matzenheim.
oSens nord-sud par la D83, ouverture ITPC, circulation à contre-sens pour rejoindre la D829 et avec accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic. L'ensemble des frais d'accompagnement des forces de l'ordre et d'ouverture des glissières sont à la charge du transporteur.
Les ITPC sur la D83 se situe au PR89+758 et au PR84+308.

Pour tout renseignement sur les possibilités et les modalités de circulation durant les travaux, prendre contact avec :

- Mr Koch : stephane.koch@alsace.eu (tél 0603695908)
- Mr Mull : herve.mull@alsace.eu
- Mr Seltz : christophe.seltz@alsace.eu

D83 Nordhouse
Travaux d'aménagement d'un carrefour et réfection de chaussée.
Période : Jusqu'au 30 octobre 2026
Mesures d'exploitation :
Neutralisation de la voie lente
La circulation est autorisée sur la voie rapide pour les des transports exceptionnels jusqu'à 3.50 mètres de largeur et maximum de 4.80 mètres de hauteur.
Pour tout autre gabarit, la circulation se fera par la bretelle de sortie et la bretelle d'insertion dédiée aux convois, sens sud – nord.

RD105 Saint-Louis
Création et ripage des bretelles aux échangeurs 36 et 37,
mise à 2x2 voies de la RD105 entre le giratoire d'entrée de Saint Louis et le giratoire du Fret de l'Euroairport
Durée : jusqu'au 31 décembre 2026
Mesures d'exploitation :
Neutralisation des voies de circulation ou de bande dérasée de droite ou de gauche, fermetures de bretelle, accès de chantier, limitations de vitesse (voir les arrêtés de circulation sur le site www.inforoute.alsace.eu)
Jusqu'à fin 2026 : dévoiement de la D105 avec mise en service d'un ouvrage d'art provisoire au niveau de l'A35 Saint-Louis : le transporteur doit impérativement faire une reconnaissance de l'itinéraire et faire une vérification géométrique de passage. Les convois à fort gabarit devront modifier leur itinéraire.

D248 Seltz
Travaux au niveau du passage à niveau SNCF n°67
Période :
Jusqu'au Samedi 07 Novembre 2026 inclus :
- sur la D248 du PR 000 + 0759 au PR 001 + 0008, dans les deux sens de circulation, la circulation est interdite à tous les véhicules.
Cette disposition est applicable de jour comme de nuit, avec pour effet le 1er jour à partir de 21h00 (commune de Seltz).
Mesures d'exploitation :
La circulation des transports exceptionnels, dans les deux sens de circulation, pourra se faire par les D248, D3, D263, D28, via les communes de SELTZ, MOTHERN, LAUTERBOURG, WISSEMBOURG, SOULTZ-SOUS-FORÊTS, RITTERSHOFFEN, HATTEN.

D415 Aire de stationnement des transports exceptionnels vers Horbourg-Wihr
A compter du Mardi 03 Novembre 2026 et jusqu'au vendredi 06 Novembre 2026 inclus, sur la D415 du PR 031+94 au PR 031+12, dans le sens des PR décroissants, sur la commune d'Horbourg-Wihr, le stationnement sera interdit à tous les véhicules.
Cette disposition est applicable de jour comme de nuit.

D415 à hauteur de Volgelgrun
Travaux sur ouvrage d'art
Période : jusqu'au 5 décembre 2026
Mesures d'exploitation sur la D415 :
Jusqu'au Samedi 05 Décembre 2026 inclus, la vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h.
A compter du Lundi 09 Novembre 2026 et jusqu'au Mardi 10 Novembre 2026 inclus, la circulation des véhicules est alternée par piquet K10 sur décision du gestionnaire de la voirie.
A compter du Lundi 30 Novembre 2026 et jusqu'au Samedi 05 Décembre 2026 inclus, la circulation des véhicules est alternée par piquet K10 sur décision du gestionnaire de la voirie.

D426 Erstein
Travaux d'aménagement « mode de déplacement doux ».
Durée : jusqu'au 30 novembre 2026
Du 12 octobre 2026 au 16 octobre 2026 de 20h00 à 6h00 : fermeture de la D426 à hauteur des travaux dans les deux sens de circulation.

D927 Haguenau
Travaux d'aménagement d'ilôts.
Période : Jusqu'au 5 novembre 2026
Mesures d'exploitation :
Route barrée
Itinéraire conseillé pour les convois TE dans les deux sens de circulation, par la D1062, D1063 pour rejoindre la D263, sous réserve de vérification géométrique de passage.

D1061 Sarre-Union
Travaux d'aménagement d'un giratoire – pose des enrobés définitifs
Période : le 14 novembre 2026
Mesures d'exploitation :
Route barrée dans les 2 sens de circulation.

V) Chantiers en cours sur le réseau autoroutier

A35 secteur Saint-Louis
- Adaptation temporaire de la chaussée en 2x2 voies
- Fermeture temporaire de la section courante au droit de l'échangeur 37
Durée : jusqu'au 15 mars 2027
Mesures d'exploitation : voir les arrêtés de circulation sur le site www.inforoute.alsace.eu

VI) Prévisions chantiers sur le réseau départemental

D83 entre Saint-Hippolyte et Sélestat
Exercice de secours routier sens Saint-Hippolyte vers Sélestat
Période : le 4 novembre entre 8h30 et 11h30
Mesures d'exploitation :
Route barrée sens sud-nord, circulation des convois autorisés en dehors des horaires de fermeture.
La circulation des transports exceptionnels ayant un PTR maxi de 120 to pourra se faire, à hauteur de Colmar, par la D415, D52 vers Eschau.

D483-D32V Burnhaupt- le-Haut
Travaux de réaménagement du carrefour
Période : du 10 au 27 novembre 2026
Mesures d'exploitation :
En raison du dévoiement de la circulation et de la présence de plots guides sur la chaussée, la circulation des transports exceptionnels > 3.5 mètres de largeur, d'empattement au sol, devra se faire avec un accompagnement d'une équipe technique pour la dépose et repose de la signalisation (plots) au frais du transporteur.
Il est précisé que la dépose et repose de la signalisation ne peut être réalisée par le chauffeur.

VII) Prévisions chantiers sur le réseau autoroutier

A35, entre la bifurcation de la Croix de la Hardt et de l'échangeur n°32 "Sausheim"
travaux de remplacement de portique de signalisation dans le sens Bâle vers Colmar sur l'autoroute A35
Période : nuit du lundi 9 au mardi 10 novembre 2026 de 22h à 6h00
Mesures d'exploitation :
- la fermeture de l'A35 de sens Bâle vers Colmar dans l'échangeur de la Croix de la Hardt du PR100+800 au PR099+250
- la fermeture des bretelles A36
- mise en place d'une déviation pour le trafic de l'A35 par l'A36 jusqu'à l'échangeur Île Napoléon.

A35 Bretelle de sortie n°24 Ladhof de sens Mulhouse vers Strasbourg
Travaux d'aménagement de la bretelle de sortie N)24
Période : De jour du lundi 9 au vendredi 20 novembre de 09h00 à 15h30
Mesures d'exploitation :
- fermeture de la bretelle de sortie n°24 "Ladhof" de l'A35 de sens Mulhouse vers Strasbourg
- déviation : les usagers sont dirigés vers l'échanger n°23 "Rozenkranz pour se rendre à Colmar et auront l'information pour se rendre à Colmar par l'échangeur n°25 "Semm";
- neutralisation de la voie lente de l'A35 se déroulera le 13 novembre de 10h00 à 13h00.

A36 Bretelle de la bifurcation de la Croix de la Hardt
Travaux remplacement du portique PP673 au PR111+148 dans le sens Allemagne vers Mulhouse sur l'autoroute A36, en amont de la bifurcation de la Croix de la Hardt.
Période : De jour du lundi 9 au vendredi 20 novembre de 09h00 à 15h30
Mesures d'exploitation :
Cette opération nécessitera :
- Dans le sens Mulhouse vers Allemagne, neutralisation de la voie de gauche du PR110+950 au PR111+200.
- Dans le sens Allemagne vers Mulhouse, neutralisation de la collectrice du PR111+500 au PR111+100, et de la voie de droite du PR111+700 au PR111+100.
- Dans le sens Allemagne vers Mulhouse, réalisation de micro-coupures sur la voie de gauche, restée ouverte à la circulation.